



IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

2025 LETTRE-MANDAT

Chèr(e) client(e):

Objet: Préparation de votre déclaration de revenus - 2025 et années postérieures

Nous vous remercions de nous avoir confié le mandat de préparer votre déclaration de revenus 2025.

À PROPOS DE CETTE LETTRE-MANDAT

Assurez-vous de bien lire les directives suivantes, puis d'apposer les signatures appropriées à la fin de cette lettre. Veuillez ensuite nous renvoyer une copie signée de cette lettre dans les plus brefs délais (par fax au 613.228.8284 ou téléversée sur notre portail clients au: <https://logankatz.cchifirm.ca/clientportal/>), soit **avant** de nous envoyer l'information relative à votre déclaration de revenus. **Aucun travail ne sera entamé sans la copie signée de cette lettre.**

INFORMATION REQUISE

Au cours de notre mandat, nous allons présumer que l'information que vous nous fournirez sera exacte et exhaustive afin que nous puissions préparer votre déclaration de revenus dans les délais requis. Nous aimerions souligner que vous êtes responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information comprise dans votre déclaration de revenus.

Pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité de l'information utilisée dans la préparation de votre déclaration de revenus, nous vous conseillons fortement de suivre le GUIDE AIDE-MÉMOIRE qui est également inclus.

Ce guide contient plusieurs conditions importantes auxquelles il faut porter une attention particulière, dont une exigence de fournir les détails relatifs à vos actifs détenus à l'étranger dont le coût excède 100 000 \$ CAD (par exemple, comptes de banque étrangers, autres débiteurs, actions dans des sociétés étrangères, immobiliers et autres immobilisations à l'étranger, etc.) *Nous présumerons que vous ne détenez aucun bien à l'étranger si vous ne nous donnez aucune information à cet effet.* Nous en joignons une copie à ce courriel afin que vous puissiez en prendre connaissance et afin que vous puissiez recueillir l'information requise avec exactitude et dans les délais prévus. Une omission de déclaration ou une production tardive (après le **30 avril**) de ce formulaire entraînera des pénalités significatives.

LIMITES AU SERVICE

Aucun audit ne sera effectué sur l'information que vous nous fournirez. Nous nous fierons entièrement sur vos affirmations. À moins d'avis contraire, nous ne sommes pas au courant d'actes illicites, ou possiblement illicites, pour lesquels vous ne nous avez pas informé de tous les faits.

TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (TED)

L'ARC exige de tous les spécialistes en déclarations de revenus que leurs déclarations soient transmises par voie électronique. Logan Katz adhère à cette exigence. Il arrive parfois que, pour des raisons techniques, une déclaration ne soit pas admissible à la transmission par voie électronique. Si cela est le cas, nous vous en informerons et nous procéderons alors à la transmission sur papier dans les délais requis.



CONSENTEMENT DE TRANSMISSION (FORMULAIRE T183)

Afin que nous puissions transmettre votre déclaration de revenus, il nous faut **d'abord** obtenir votre consentement par la signature du formulaire T183 (ceci s'applique aussi pour chaque membre de votre famille pour lequel nous préparerons la déclaration de revenus). Assurez-vous d'être en mesure de nous renvoyer le formulaire signé dans les plus brefs délais afin que nous puissions procéder à la transmission de votre déclaration de revenus dans les délais requis. Il vous importe de planifier l'aspect logistique entourant la préparation de vos déclarations (voyages et déplacements, étudiants à l'école dans une autre ville, etc.)

Notez que si nous ne recevons pas votre formulaire signé avant **le 30 avril**, il se pourrait que votre déclaration soit transmise en retard, entraînant ainsi pénalités et intérêts.

HYPOTHÈSES POSÉES

Dans le cadre de la préparation de votre/vos déclaration(s), à **moins d'indication contraire explicite**, nous allons présumer le suivant :

- Que vous consentiez à ce que l'ARC partage vos renseignements personnels avec Élections Canada
- Vous ne détenez pas de biens à l'étranger ayant un coût total dépassant 100 000 \$
- Que vous êtes citoyen canadien
- Que vous ne souhaitiez pas qu'une portion de votre éventuel remboursement soit versée au Fonds des opportunités de l'Ontario
- Dans les cas *d'étudiant ayant des frais de scolarité*, que nous transférerons le montant maximal à un parent
- Que toutes vos informations financières sont en dollars canadien.

HONORAIRES POUR SERVICES RENDUS

Une facture d'honoraires sera comprise avec votre déclaration, nous demandons que le solde soit réglé avant de produire votre déclaration par voie électronique auprès de l'ARC. La facture peut être réglée par Visa, Mastercard, Interac ou Virement Interac. Il nous fera plaisir de vous fournir une évaluation de nos honoraires au préalable.

Veuillez noter que nos honoraires pour la préparation de votre déclaration ne comprennent, ni les discussions entre Logan Katz et des représentants du gouvernement dans l'éventualité d'un audit de votre déclaration, ni les différentes demandes du gouvernement pour des feuillets ou documents à la suite de la transmission de votre déclaration, ni les exercices de recherche qui s'appliquent uniquement à votre situation, ni le temps requis pour effectuer le suivi d'un avis de cotisation erroné de la part du gouvernement.

Une seule facture sera préparée pour l'ensemble de nos services dans le cadre de la préparation de votre déclaration de revenus, ainsi que de celles des membres de votre famille, le cas échéant. Veuillez indiquer ci-dessous si vous souhaitez des factures séparées (ex. conjoint(e); parent, enfant adulte).

Si vous nous faites parvenir des informations fiscales supplémentaires, une fois vos résultats vous ayant été communiqués, vos honoraires seront majorés de 150 \$.

Veuillez préparer une facture séparée pour les personnes suivantes :

PRODUIT FINAL

Une fois votre déclaration complétée, vos déclarations de revenus, y compris celles des membres de votre famille, et la facture finale pour nos honoraires, seront disponibles. Vous devez en vérifier le contenu ainsi qu'effectuer un suivi, le cas échéant, dans les délais requis. Autrement, vous vous exposez possiblement à des charges d'intérêts et pénalités pour lesquelles nous n'assumons aucune responsabilité.

Si votre déclaration de revenus doit être transmise sur papier, assurez-vous de prendre les dispositions appropriées pour que votre déclaration soit signée et transmise dans les délais appropriés. Il est important de ne pas présumer que nous transmettrons votre déclaration de revenus sans avoir établi des directives claires et écrites quant à notre signature, en votre nom.

NOUS VOUS CONTACTERONS LORSQUE VOS DOCUMENTS ORIGINAUX POURRONT ÊTRE RÉCUPÉRÉS.

DEMANDES DE REÇUS OU DE PREUVES PAR L'ARC

Comme indiqué ci-dessus, vos déclarations de revenus seront transmises à l'ARC par voie électronique. Afin de vérifier l'exactitude de l'information déclarée par les particuliers, l'ARC procède à des vérifications aléatoires où une demande de reçus est envoyée à certains individus à la suite de la transmission de leurs déclarations. Ceci ne constitue pas un audit de votre déclaration de revenus. Vous êtes tenus de répondre à une telle demande en temps opportun.

Tel que mentionné plus haut, tous vos documents originaux vous seront retournés, vous permettant ainsi de répondre à de telles demandes.

Toutefois, si vous choisissez de recourir à nos services pour répondre à ces demandes, des frais minimums de 250 \$ + TVH s'appliqueront. Lorsque les reçus sont plus volumineux, tels les dons et/ou les reçus pour frais médicaux, les frais commencent à 300 \$ + TVH. Lorsque vous formulerez une demande d'assistance à cet égard, nous supposons que vous êtes au courant et en accord avec ces frais.

En général, ces demandes se produisent pendant les mois d'été et d'automne. Si vous prévoyez des nombreux voyages, assurez-vous que quelqu'un ait accès à votre courrier, en accordant une attention particulière à toute correspondance provenant de l'ARC.

AUDITS PAR L'ARC

À notre avis, l'ARC cherche de plus en plus à obtenir des reçus pour corroborer certains montants compris dans les déclarations de revenus produites par voie électronique ou encore à des audits en bonne et due forme de déclarations de revenus de contribuables actifs dans certains secteurs (investissements immobiliers, travailleurs autonomes, frais financiers, etc.). Lorsque nos services sont requis dans de tels cas, il va de soi que nous vous facturerons en fonction de nos tarifs horaires habituels. Nous vous conseillons donc de garder cela à l'esprit lorsque vous recourez à nos services pour traiter de questions en lien avec l'ARC afin d'éviter de mauvaises surprises. Il convient aussi de souligner que nos frais s'appliqueront dans tous les cas, indépendamment du résultat de l'évaluation faite par l'ARC suite à notre intervention. En raison de la nature incertaine et imprévisible des vérifications de l'ARC, nous ne serons pas en mesure de fournir des estimations des frais fixes au début du processus.

Nos honoraires pour préparer votre déclaration de revenus ne comprennent pas les services relatifs aux vérifications de l'ARC, les objections, les appels, etc.

TAXE DE VENTE HARMONISÉE

Si vous êtes travailleur autonome et souhaitez faire appel à nos services pour la préparation de votre déclaration de la TVH pour l'année 2025, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Veuillez s'il vous plaît préparer la déclaration de la TVH pour mon entreprise pour l'année 2025 (V)



PAIEMENT DE L'IMPÔT PERSONNEL

Si vous avez un solde d'impôt à payer, veuillez consulter notre document intitulé *Modalités de paiement d'impôt pour les particuliers*. Ce document propose plusieurs méthodes de paiement. Veuillez noter que si vous payez en personne à votre institution financière, vous aurez besoin d'un bon de remise qui sera inclus dans votre trousse fiscale personnelle. Veuillez noter que si vous effectuez ce paiement après la date limite du **30 avril** fixée par l'ARC, des intérêts seront accumulés au taux d'intérêt prescrit par l'ARC.

REDRESSEMENTS AUX DÉCLARATIONS DE REVENUS

S'il arrive que de l'information supplémentaire survienne suite à la production de votre déclaration de revenus, vous devrez déposer une demande de redressement de votre déclaration auprès de l'ARC. Si vous recourez à nos services dans pareil cas, notre tarif minimal est de 350 \$ + TVH.

EXHAUSTIVITÉ DE L'INFORMATION

Par votre signature, vous attestez de l'exhaustivité de l'information que vous nous avez fournie relativement à tous vos revenus pour l'année 2025, et que toutes les déductions que vous réclamez ont été encourues pour générer ces revenus.

VOUS ACCORDEZ VOTRE CONSENTEMENT À CE QUE :

- votre déclaration de revenus (ainsi que celle des autres contribuables assujettis aux dispositions de cette lettre), une fois complétée par Logan Katz, soit transmise par voie électronique à l'ARC (et à l'Agence du revenu du Québec); ce consentement s'applique aussi à toute déclaration de TVH, le cas échéant.
- vous soyez inclus sur notre liste de distribution et d'envois électroniques; et
- à toutes les clauses établies dans cette lettre.

Dans le cadre de notre mandat, il se pourrait que nous communiquions avec vous ou vos proches par téléphone, par télécopie, par courrier, par messagerie ou par courriel. Étant donné que toutes les communications peuvent être interceptées ou involontairement utilisées par une tierce personne, et qu'elles peuvent aussi ne pas être livrées à chacun des destinataires, nous ne pouvons pas garantir que les communications de notre part seront livrées seulement au destinataire. Ainsi, nous déclinons expressément et renonçons à toute obligation ou responsabilité quant à l'interception ou la divulgation involontaire de nos communications dans le cadre de l'exécution de notre mandat. Par conséquent, vous consentez que nous ne sommes responsables d'aucune perte ou autre dommage à votre personne ou à votre entité résultant de : communications, y compris les dommages auxiliaires, conséquents, directs ou indirects, telle la perte de revenus ou de profits anticipés ou la divulgation ou la communication d'informations confidentielles ou propriétaires.

Les modalités décrites dans cette lettre demeureront en vigueur au cours des années ultérieures, à moins de directives écrites par vous ou nous attestant autrement. Si vous acceptez tous les éléments de cette entente et que vous consentez à chacun de ces éléments, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir signer et dater la lettre ci-dessous et nous la retourner.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cordialement,



LOGAN KATZ s.r.l.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Je confirme mon consentement avec l'information ci-dessus. (Cette section doit être signée par la personne-ressource principale ayant retenu les services de Logan Katz pour la préparation de vos déclarations de revenus)

Date	Nom en lettres moulées	Signature

Les personnes suivantes sont couvertes selon les termes de cette lettre.
 En plus de consentir avec les conventions de cette lettre, chaque personne autre que la personne-ressource doit signer pour confirmer son consentement, autorisant Logan Katz à communiquer à (insérer le nom de la personne-ressource) _____ l'information relative à leur situation fiscale et à lui confier l'information finale de votre déclaration de revenus (trousse finale de documents).

----- NE S'APPLIQUE PAS – seule la personne-ressource principale mentionnée ci-haut retient les services de Logan Katz. -----	----- (v) ☐ -----
--	--

	<i>S.V.P. écrire en lettres moulées</i>	<i>Signature requise pour chaque individu</i>
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

Si vous avez changé d'adresse au cours de l'année 2025, veuillez fournir vos nouvelles coordonnées ci-dessous. Si l'adresse inscrite sur votre déclaration de revenus 2024 s'applique toujours, n'indiquez rien.

No. Rue	Ville	Code postal

 Numéro de téléphone